

DUPLI-COLOR Spray dégraissant professionnel

Fiche Technique



Élimine le silicone, la saleté, la graisse, l'huile, la cire, le goudron, les restes de colle, etc. Utilisable sur toutes les surfaces telles que le métal, les plastiques, le verre, même les anciens vernis. Dosage économique, utilisation simple, rapide et sans résidus.

N° comm.: 478376

Qualité & propriétés

Solvant doux et non agressif
Application simple et rapide
Renforce le pouvoir d'adhérence des vernissages ultérieurs
Très bon rendement grâce à une grande efficacité
Temps d'évaporation : 60 sec/20 °C

Données physiques & chimiques

Base: Combinaison spéciale
Nom de la couleur: transparent
Efficacité: 400 ML – 2,5 m²
Surfaces: primed and filled areas, metal, glass, old paints and original paints from supplier, painted and unpainted surfaces
Température de fonctionnement minimale: 10 °C
Température de fonctionnement maximale: 25 °C
Stabilité de stockage: 10 y
Contenu: 400 ML

Mode d'emploi

Avant utilisation, agiter brièvement la bombe.
1 à 2 pulvérisations légères, éventuellement répéter en cas de salissures importantes
Essuyer à nouveau avec un non-tissé propre et sec
Bien laisser s'évaporer les surfaces nettoyées
Sur toutes les surfaces enduites, apprêtées, mastiquées, métal et verre, anciens vernis et vernis d'usine, supports vernis et non vernis
Porter un masque de protection respiratoire approprié (nous recommandons le type A2/P3)

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 21, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.